

## Synthèse

La présente étude porte sur les **militaires français ayant rejoint ou tenté de rejoindre des groupes terroristes en zone irako-syrienne et ceux ayant été impliqués dans des projets d'attentats déjoués depuis 2012**. L'étude met également en exergue les postes que ces derniers ont eu au sein de l'armée française ainsi que ceux qu'ils ont exercé au sein des groupes djihadistes – tout en analysant le basculement radical qui a entraîné leur désertion des troupes françaises au profit de groupes terroristes. **Près de 30 cas ont pu être identifiés**. L'étude apporte enfin un éclairage sur les dispositifs mis en place par l'armée et notamment par la Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD) pour prévenir et lutter contre la radicalisation au sein de l'armée française.

## Introduction

---

**Le CAT a pu identifier une trentaine d'anciens militaires français ayant rejoint des théâtres d'opérations principalement en zone irako-syrienne ou ayant participé à des projets d'attentats en France.**

Après une formation de plusieurs mois voire de quelques années, ces anciens militaires de l'armée française ont fait le choix de quitter le drapeau français pour combattre sous la bannière d'un groupe terroriste. Cette désaffection ne s'explique pas toujours par les mêmes raisons – de nombreux facteurs étant à l'origine de leur désertion. Certains, écartés de l'armée française pour raisons médicales ou inaptitudes, d'autres par le fait de ne plus pouvoir allier religion et engagement militaire, ont fait le choix de se rendre en zone irako-syrienne pour mettre à profit leur expérience militaire au service d'une armée de combattants djihadistes.

Ce phénomène n'est toutefois pas nouveau. Déjà dans les années 90 et 2000, plusieurs anciens militaires français avaient rejoint des groupes djihadistes en Bosnie ou en Afghanistan, tels que David Vallat, Hervé Djamel Loiseau ou Lionel Dumont.

Par leur expérience au sein de l'armée française, ils ont pu acquérir une formation au maniement des

armes, des explosifs et aux techniques de combat - compétences qui leur ont permis, pour certains, d'obtenir des rôles stratégiques au sein des groupes terroristes.

D'autres, n'ayant pas réussi à rejoindre des théâtres d'opérations, ont entrepris de prendre les armes contre la France en projetant des attentats sur différents lieux stratégiques - se rapportant généralement à l'armée.

Face à la radicalisation de certains de ses membres, l'armée française a mis en œuvre différents mécanismes de prévention et de détection afin d'enrayer le risque au sein de ses rangs.

## De l'armée française au djihad

---

Le basculement vers la mouvance radicale ne s'opère pas toujours de la même façon selon les individus. Différents facteurs peuvent expliquer la désertion d'anciens militaires de l'armée française pour rejoindre des groupes terroristes. Pour certains, la radicalisation s'est opérée une fois intégrés dans les rangs de l'armée française. Pour d'autres, la radicalisation a débuté une fois qu'ils ont quitté l'armée. Toutefois, pour certains, leur projet de partir faire le *djihad* était établi bien avant leur recrutement.

Ceci est notamment le cas du charentais Boris V. alias «Younes le déserteur» ou encore connu par

sa kounya<sup>1</sup> «Abu Walid al Faransi» qui s'est engagé dans l'armée non pas par patriotisme mais dans le but d'acquérir des connaissances dans le domaine militaire dans la perspective de rejoindre par la suite les terres de *djihad*<sup>2</sup>.

Il rejoint le Commando parachutiste de l'air n°20 (CPA 20). Parallèlement à cela, il intègre le club des nageurs de la ville de Saintes (Charente-Maritime). Dès son entrée au sein de l'armée, ses capacités lui permettent de s'orienter vers les unités de commandos parachutistes<sup>3</sup>. Lorsqu'il s'engage dans l'armée à l'âge de 18 ans ses connaissances et sa pratique de la religion restent limitées<sup>4</sup>. Il continue de s'informer, principalement *via* internet, sur l'islam et le *djihad* tout en poursuivant son engagement militaire. De par ses consultations sur internet, il a accès à des livres interdits à la vente en France.

La combinaison de sa pratique religieuse et son activité au sein de l'armée vont naturellement entrer en contradiction et pousser le jeune charentais à désertir celle-ci pour atteindre son objectif initial : partir faire le *djihad*. De plus, lorsqu'il rejoint les unités de commandos parachutistes, son envie de partir faire le *djihad* se renforce car il ne supporte pas l'attitude qui règne au sein de son secteur d'affectation. En effet, il fustige la politique guerrière que mènent les troupes françaises à l'encontre des populations musulmanes. Il condamne par ailleurs le fait que son unité de commando ait délivré un livre de chants militaires où l'un d'eux affirme que : « [...] *Nous ferons flotter le drapeau français sur les terres de l'islam* »<sup>5</sup>.

Ce dernier rejoint la Syrie début 2014 pour intégrer le groupe Harakat Sham al Islam (« *Mouvement Islamique du Levant* »), un groupe fondé par des combattants marocains, puis il rejoint par la suite l'Etat Islamique<sup>6</sup>. Il aurait été tué près de la ville d'Alep en 2016 en tentant de prendre une entreprise de blé du régime syrien. Toutefois, en l'absence de preuve documentée, il s'agit d'une mort présumée.

<sup>1</sup> Nom de guerre

<sup>2</sup> Thomson (D), *Les revenants*, Edition Seuil, 2016.p 270

<sup>3</sup> *Ibid*.p.271

<sup>4</sup> *Ibid*.p270

<sup>5</sup> Thomson (D), *Les revenants*, Edition Seuil, 2016.p 271

<sup>6</sup> Source Twitter David Thomson

A l'inverse, Erwan Guillard, un breton de 29 ans, s'est engagé en 2009 au sein du premier Régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers (Ariège), par amour du sport et de l'action. Pendant six mois, il suit une formation spécifique sur le maniement des armes et au lancer de grenade dans le but de devenir parachutiste<sup>7</sup>. Il réussit les tests de valeur athlétique et obtient de bons résultats<sup>8</sup>. De par sa formation et ses aptitudes, ce dernier devait partir effectuer une mission en Guyane et en Afghanistan. Toutefois, il finit par quitter l'armée car il ne supporte plus l'attitude et le racisme envers les musulmans qu'il juge présent au sein des troupes françaises<sup>9</sup>. En effet, il explique avoir nourri une rancœur envers ses compagnons d'armes qui selon lui ciblent, de façon systématique, les musulmans<sup>10</sup>.

Il décide donc de quitter l'armée et commence à se radicaliser quelques semaines après sa désertion. Il affirme s'être converti fin décembre 2009, après avoir longuement parlé de religion avec un membre de sa famille et surtout après avoir été convaincu par internet<sup>11</sup>. En effet, il va chercher à se renseigner sur l'islam, à l'instar de Boris V., en se documentant *via* des sites internet<sup>12</sup> - ce qui va progressivement le convaincre de rejoindre la zone irako-syrienne pour s'engager auprès d'un groupe terroriste.

A deux reprises, il tente de rejoindre la Syrie. Une première fois en juin 2012 avant de renoncer, puis une nouvelle fois en allant jusqu'au bout, en août 2013<sup>13</sup>, en compagnie d'un Comorien, prénommé Aboubacar, rencontré sur un site internet.

Une fois sur zone, il rejoint dans un premier temps les rangs de Jabhat al Nosra, un groupe ayant prêté allégeance à Al-Qaïda, pour rejoindre ensuite l'Etat Islamique où il restera dix mois. Il finit par quitter

<sup>7</sup> Veillard (K), « *Assises : de l'armée au jihad en Syrie, le récit du parcours hors norme d'Erwan Guillard* », Francetvinfo, 20/03/2018

<sup>8</sup> X, « *De l'armée au jihad en Syrie: récit d'un parcours hors norme aux assises* », Le Point, 19/03/2018

<sup>9</sup> *Ibid*

<sup>10</sup> Zemouri (A), « *Ce que déclarait aux policiers Erwan G., ancien militaire passé au jihad* », Le Point, 23/01/2015

<sup>11</sup> Source proche de l'enquête

<sup>12</sup> Live-tweet d'audience retranscrit par Charlotte Piret

<sup>13</sup> X, « *Erwan Guillard, djihadiste breton, condamné à douze ans de réclusion* », Ouest-France, 23/03/18

la Syrie pour revenir en France. Erwan Guillard a été condamné en appel par la Cour d'assises spécialement composée à 11 ans de réclusion criminelle le 15 novembre 2019.

A l'instar d'Erwan Guillard, Rodrigue da S., originaire d'Orléans, a choisi de rejoindre le Régiment de chasseur parachutiste à Pamiers et quitte l'armée pour les mêmes raisons que le premier. Toutefois, à l'inverse d'Erwan Guillard resté plusieurs années dans l'armée, Rodrigue da S. ne reste que quelques mois.

Rodrigue da S. a voulu rejoindre les troupes françaises suite à sa journée d'appel. N'étant pas encore majeur, il suit dans un premier temps les enseignements à l'EPIDE de Bourges à l'issue desquels il choisit d'intégrer le 1er Régiment de chasseurs parachutistes à Pamiers auquel il est affecté dès le 1<sup>er</sup> juin 2010. Il fait alors partie des effectifs de l'armée de terre en qualité de soldat jusqu'en septembre 2010 avant d'être radié suite à un avis constatant « la non soumission à l'obligation de disponibilité »<sup>14</sup>. En effet, ce dernier explique sa désertion par certains incidents survenus dans l'exercice de ses fonctions – notamment le jour où le sergent-chef lui montre des vidéos qui se déroulent en Côte d'Ivoire faisant apparaître des soldats en train de tirer sur des civils. Cet événement l'indigne et le pousse à désertir l'armée. Il revient à Orléans et travaille en qualité de manutentionnaire en intérim. Il suit ensuite une formation en tant que brancardier. Par la suite, il ambitionne de rejoindre la zone syro-irakienne mais sa mère lui ayant confisqué son passeport, il se résout à commettre un attentat sur le sol français, faute de ne pouvoir rejoindre le groupe Etat Islamique.

La désertion de l'armée française au profit d'un groupe terroriste peut également survenir lorsque des militaires sont appelés à se rendre sur des théâtres d'opérations, notamment dans des pays musulmans. En effet, cela peut se traduire par un refus de combattre contre ceux qu'ils considèrent être leurs « frères » de religion.

Mehdi H. s'engage dans l'armée à 18 ans après avoir redoublé un CAP. C'est au cours de ses cinq années dans l'infanterie - notamment lors d'une

opération extérieure en Afrique subsaharienne en 2007 qu'il s'intéresse à l'islam<sup>15</sup>. Suite à cela, il commence à lire de nombreux écrits sur le sujet - en consultant des ouvrages sur internet diffusés en français. Parmi ses lectures on retrouve des textes sur le groupe Al-Qaida<sup>16</sup>.

Progressivement, Mehdi H. s'interroge sur la compatibilité religieuse et morale d'une mission en Afghanistan. Lorsque Mehdi H. a été appelé en 2008 à se rendre sur ce théâtre d'opérations il a fait savoir à sa hiérarchie qu'il s'opposait à son départ car il lui était inconcevable de devoir prendre part à un conflit où il serait amené à tuer des « frères » de religion. Cet acte d'insubordination a également été suivi par deux autres militaires.

Suite à cela, la DPSD<sup>17</sup> a alors procédé à une « enquête d'environnement » en 2008. Parallèlement à cela, la relation avec ses collègues se dégrade. Il est alors surnommé "le terroriste" et finit par quitter l'armée en 2009 tout en continuant à se documenter sur l'islam<sup>18</sup>.

Il entame alors un nouveau travail mais se heurte aux mêmes difficultés, suscitant la crainte de ses collègues qui le surnomment cette fois-ci "Ben Laden"<sup>19</sup>. Il finit par être licencié. Il décide alors de quitter la France pour se rendre en Afghanistan afin de suivre une formation militaire. Il sera toutefois arrêté au Pakistan avant d'être remis à la France où il sera condamné à cinq ans d'emprisonnement.

La radicalisation d'anciens militaires peut aussi survenir suite à une mauvaise expérience au sein de l'armée notamment lorsqu'un militaire ne peut être affecté au poste visé.

Ceci est notamment le cas de Djibril Amara, ancien matelot de première classe âgé de 23 ans au moment des faits, affecté au sein de la Force Opérationnelle de Surveillance et d'Information

<sup>15</sup> Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice, « Saisir les mécanismes de la radicalisation violente », INHESJ, avril 2017

<sup>16</sup> *Ibid*

<sup>17</sup> La DPSD est devenue la DRSD

<sup>18</sup> Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice, « Saisir les mécanismes de la radicalisation violente », INHESJ, avril 2017

<sup>19</sup> *Ibid*

<sup>14</sup> Source proche de l'enquête

Territoriale (FOSIT) au sémaphore de Béar à Port-Vendres. Ce dernier nourrissait l'ambition de rejoindre les navires de l'armée française. Après avoir appris qu'il ne pourrait pas être affecté sur un navire, il est affecté en qualité de guetteur sémaphorique. Il est ensuite réformé de l'armée pour « trouble d'adaptation au métier de militaire » à la suite de nombreux arrêts maladie<sup>20</sup>.

Il vit difficilement son éviction et nourrit une rancœur envers l'armée française

L'ancien militaire se tourne alors vers la religion en rejoignant un forum dédié à l'islam. Parallèlement à cela, il commence à visionner de nombreuses vidéos de propagande djihadiste qu'il consulte sur internet. Progressivement, il nourrit le projet de rejoindre la zone irako-syrienne tout en fomentant un projet d'attentat en France contre un site militaire.

Ali A., ancien militaire de 48 ans et originaire de la ville de Lunel (Hérault), a cherché à rejoindre Al Qaida à travers le Jaish-e-Mohammed, une katiba armée proche du Front Al-Nosra, affilié à Al-Qaïda. L'ancien militaire a travaillé tout d'abord comme agent de sécurité, déménageur puis dépanneur. Ce dernier a ensuite entamé une préparation militaire puis a rejoint le 1<sup>er</sup> Régiment du train parachutiste (1<sup>er</sup> RTP) spécialisé dans la livraison par air. Il a passé ses brevets de parachutiste dans la ville de Pau puis rejoint la base opérationnelle mobile aéroportée de Toulouse avant de désertir l'armée. Ce dernier rejoint la zone irako-syrienne avec ses deux filles de début octobre 2014 à décembre 2014 avant de revenir en France dans le but de commettre un attentat.

Pour d'autres militaires, leur radicalisation n'est pas due à une mauvaise expérience dans l'armée ni même à un sentiment de rejet mais s'explique parfois par l'influence d'une tierce personne pouvant exercer un rôle de mentor.

Deux anciens militaires et amis, Andy D. et Ridouane B., ont conjointement décidé de rejoindre la Syrie sous l'influence d'un homme – un professeur de langue arabe et de religion, qui a contribué à leur radicalisation.

<sup>20</sup> Vergnenegre (A), « Ce que l'on sait du Marseillais jugé pour un projet d'attentat contre le site militaire du cap Béar », france3-regions.francetvinfo, 09/04/2018

Andy D. a été incorporé en qualité d'Engagé Volontaire avec la distinction de 1<sup>ère</sup> classe au sein du 3<sup>ème</sup> Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine (3<sup>e</sup> RPIMA) en juillet 2009 à Carcassonne avant d'être radié en avril 2012 pour désertion. En effet, ce dernier ne s'est pas présenté à son corps de rattachement en février 2012.

Ridouane B. a été incorporé au sein de l'armée de terre en qualité de caporal-chef en septembre 2008 et a été réformé en 2015.

La radicalisation progressive des deux hommes se serait faite au contact de Sedat H., qui leur dispensait des cours de religion. Ce dernier serait en partie à l'origine de leur basculement et de leur départ en zone irako-syrienne pour combattre aux côtés de groupes djihadistes.

Ayant détecté le basculement progressif de son fils, le père d'Andy D. avait signalé sa radicalisation en 2014. Toutefois, Andy D. ainsi que son ami Ridouane B. finissent par rejoindre la Syrie en 2015, accompagnés par Sedat H. qui les conduit jusqu'à la frontière syrienne. Andy D. serait mort en Irak la même année, tué par une frappe de drone. Cette information n'ayant pu être vérifiée, il s'agit d'une mort présumée.

Par ailleurs, les mères des deux hommes affirment que leurs expériences militaires respectives les ont profondément bouleversés. Selon la mère d'Andy D., le changement de ce dernier serait également dû à une opération militaire au Tchad en 2011 à la suite de laquelle il ne percevait plus l'armée de la même façon.

La mère de Ridouane B. précise elle aussi avoir observé un changement dans le comportement de son fils à son retour d'opération militaire – notamment au Liban où il est resté sept mois. Suite à cette mission, il a changé et est resté en arrêt pour déprime pendant un an et demi.

La conjonction de ces différents facteurs peut en effet expliquer partiellement le basculement progressif des deux hommes.

Avant de désertir l'armée, certains anciens militaires ont pu, par leur formation et leur positionnement au sein de l'armée, effectuer des

opérations extérieures et acquérir des techniques de combat en ayant une formation approfondie grâce à leur expérience de terrain.

Abdellilah Himich, un résident français d'origine marocaine et originaire de la ville de Lunel a passé quant à lui deux ans au sein de la Légion Etrangère et a participé à une opérations extérieure (OPEX) en Afghanistan pendant six mois. Durant sa carrière militaire, ce dernier a obtenu deux décorations : une médaille commémorative française pour son engagement en Afghanistan en 2009 puis une médaille de l'Otan un an plus tard. Après avoir quitté la Légion Etrangère, il suit une formation dans le domaine de la sécurité.

En 2011, il est interpellé à la Gare du Nord en provenance des Pays-Bas avec 1kg de cocaïne. Il est condamné à 3 ans d'emprisonnement dont un an avec sursis pour trafic de stupéfiants. Cette condamnation ne l'a toutefois pas empêché d'être ensuite embauché par la société de sécurité privée, Securitas. Il finit par abandonner son emploi pour partir en Syrie au début du mois de février 2014 afin de rejoindre le Jaych Mohamed Ash Sham (« *L'armée de Mahomet au Levant* »), une unité indépendante proche de Jabhat al-Nosra, puis rejoint par la suite, en avril 2014, l'Etat Islamique.

Mustapha Merzoughi, un ancien militaire de 37 ans originaire de Toulouse, a lui aussi servi dans l'armée française de 2000 à 2010 et notamment en Opex en Afghanistan en 2009<sup>21</sup> avant de rejoindre la zone irako-syrienne. Il faisait partie du service des essences des armées avant de se reconvertir en citernier. Un ancien compagnon d'armes<sup>22</sup> – ayant servi avec lui durant une opération extérieure – rapporte que Mustapha Merzoughi ne s'apparentait en rien à un soldat exemplaire dans le sens où celui-ci était toujours le dernier à se lever, ne présentait jamais de tenue adéquate et avait du mal à respecter la discipline qui lui était imposée. Lors de la mission, ce dernier a également opposé un refus à sa hiérarchie concernant l'heure de présence requise en affirmant qu'il n'y a qu'à Dieu et à Allah qu'il doit

<sup>21</sup> X, « *Irak. Un ancien militaire français condamné à mort pour appartenance au groupe État islamique* », Ouest-France, 27/05/19

<sup>22</sup> Ce dernier a été interviewé par le CAT et souhaite conserver l'anonymat

obéir. Son ancien collègue rapporte également le fait qu'il s'enfermait de façon systématique dans sa tente pour prier sur son tapis et lire le Coran. Il décrit Mustapha Merzoughi comme un homme colérique affublé d'un caractère bipolaire allant de l'introversio à des excès de colère. Son ancien collègue explique sa radicalisation par le fait que Mustapha Merzoughi était quelqu'un de très influençable ayant pu être facilement endoctriné par des influences extérieures. Ce dernier a été condamné à mort par la justice irakienne.

Mehdi Kamallah, un ancien militaire de 31 ans, a quant à lui pu servir dans plusieurs opérations extérieures, notamment en Afrique (Tchad, Côte d'Ivoire, Sénégal) et être formé au maniement d'armes de type lance-roquette<sup>23</sup>. Après cinq ans au sein de l'armée française, ce dernier finit par quitter ses compagnons d'armes en 2010 pour rejoindre ses « frères » de religion en 2013 avant de revenir en France dix mois plus tard. L'exploitation de son ordinateur saisi en perquisition permet de découvrir une documentation fournie liée à Al-Qaïda, ainsi que des références au groupuscule Forsane Alizza<sup>24</sup> (« *Les cavaliers de la fierté* ») – qu'il justifie en audition par le fait de s'être intéressé à l'islam pendant qu'il servait au sein de l'armée française<sup>25</sup>.

Le journal l'Opinion fait également mention d'un ancien militaire des forces spéciales, engagé au 1<sup>er</sup> RPIMa de Bayonne, l'un des régiments d'élite de l'armée française, rattaché au Commandement des opérations spéciales. Le quotidien précise que cet homme a également pu – lors de sa formation – suivre le stage Rapas (Recherche Aéportée et Action Spécialisée) dans lequel sont notamment formés les commandos. En outre, il a pu bénéficier de la formation la plus spécifique lui permettant de connaître les rudiments essentiels à des techniques de commando.

Ce militaire finit par quitter l'armée pour travailler à la protection de sites pétroliers dans la péninsule arabique. Dans ce cadre, il commence à se

<sup>23</sup> X, « *Syrie : huit ans de prison pour l'ancien militaire français devenu djihadiste* », Le Parisien, 16/01/17.

<sup>24</sup> Ce groupe est créé en août 2010 à Nantes, en France, par Mohamed Achamlane et dissout en mars 2012

<sup>25</sup> Boutry (T), « *Procès : l'ancien soldat devenu djihadiste* », Le Parisien, 04/09/16

radicaliser et finit par être licencié. Par la suite, sa présence est repérée en Mauritanie, au Liban, en Israël et au Yémen.

## Rôle opérationnel au sein des organisations djihadistes

---

Certains militaires sont parvenus grâce à leur expérience dans les différents postes d'affectation à acquérir des compétences fortuites qui ont réussi à séduire les groupes terroristes et *de facto* leur ont permis d'obtenir des postes stratégiques au sein de ces organisations terroristes. Leur connaissance du milieu, leur appétence pour les armes et leur savoir-faire militaire ont facilité leur ascension au sein des différents groupes terroristes.

Abdellilah Himich a pu, grâce à son passage dans l'armée française, acquérir et conjuguer différents postes clés au sein de l'Etat Islamique. En effet, lorsqu'il rejoint les théâtres d'opérations en 2014, il met en place sa propre brigade et son propre camp d'entraînement près de Deir Ez-Zor. Cette katiba baptisée «*Tariq Ibn Ziyad*» est composée à majorité d'européens dont de nombreux français<sup>26</sup>, notamment Samy Amimour, Ismaël Mostefai et Fouad Mohamed-Aggad, trois membres du commando des attentats du 13 novembre 2015 à Paris<sup>27</sup>.

Parallèlement, Abdellilah Himich joue un rôle important dans des filières d'acheminement de djihadistes européens – notamment de jeunes hommes originaires, comme lui, de la ville de Lunel. Le savoir militaire acquis sous le drapeau français lui a donc permis de connaître les rudiments de l'entraînement militaire mais également de la gestion d'une armée – chose qu'il a pu mettre à profit au sein de sa katiba. En outre, son expérience au sein de l'armée française lui a permis d'obtenir une certaine légitimité et lui a permis d'être affilié à différentes tâches d'envergure.

D'autres à l'instar d'Osama S., un ancien militaire originaire de Nîmes, ont pu rejoindre la police islamique à Raqqa. Osama S. a également servi la propagande du groupe en participant à une vidéo

datant du 26 juin 2016 et intitulée «*Meilleur pour nous et pire pour eux*»<sup>28</sup>.

A l'instar d'Osama S., Erwan Guillard, un ancien militaire breton de 29 ans, a pu lui aussi servir la propagande de l'Etat islamique en apparaissant sur une vidéo de propagande comme un des soldats aguerris de l'Etat Islamique. Dans cette vidéo de 16 minutes, intitulée «*Une journée passée avec les moudjahidin de France*», on découvre une série d'interviews de combattants français racontant leur vie en Syrie et appelant au *djihad*. Erwan Guillard apparaît comme un «*ex soldat repent* de l'armée française dans les rangs de la Dawla» appelant à son tour au *djihad* armé en Syrie. Il précise qu'il s'en prend à la France qui instaure la démocratie comme religion et qui tue des musulmans en Centrafrique, en Afghanistan et au Mali – incitant ainsi ses frères à faire la *hijra* en Syrie.

Par ailleurs, comme Abdellilah Himich, lorsqu'il rejoint l'Etat Islamique en janvier 2014, il crée en accord avec Abou Shaheed<sup>29</sup> - un groupe djihadiste composé de 15 à 20 combattants, majoritairement français avec quelques belges.

Bien qu'il nie avoir participé à des exactions, des photos de têtes décapitées et d'un tronc humain ont été retrouvées dans ses effets personnels<sup>30</sup> – laissant supposer le rôle qu'il a pu jouer au sein de l'Etat Islamique.

Pour certains anciens militaires, il s'avère plus difficile de déterminer avec précision le rôle qui leur était imputé au sein des groupes terroristes. Toutefois, leur implication dans les combats ne fait aucun doute. Mehdi Kamallah, parti 10 mois rejoindre l'Etat Islamique puis revenu en France en mars 2014, a tout d'abord rejoint l'organisation d'Abou Bakr al Baghdadi avant de rejoindre une unité proche du groupe Jabhat al Nosra, affilié à l'organisation Al-Qaida<sup>31</sup>. Il est clair que ce dernier, comme les autres militaires ayant rejoint des théâtres d'opérations, a pris part aux combats

---

<sup>28</sup> Source proche de l'enquête

<sup>29</sup> Il s'agit en réalité de Chaquir Maaroufi

<sup>30</sup> X, «*"On ne partage pas les mêmes valeurs" : un jihadiste français raconte son parcours aux assises*», *Sudouest*, 19/03/18

<sup>31</sup> Boutry (T), «*Procès : l'ancien soldat devenu djihadiste*», *Le Parisien*, 04/09/16

---

<sup>26</sup> Thomson (D), *Les revenants*, Edition Seuil, 2016.p 270

<sup>27</sup> Source proche de l'enquête

menés par les groupes terroristes en Syrie comme en Irak.

## Implication dans des projets d'attentats

Certains anciens militaires ont pu également, grâce à leur formation militaire dans l'armée française, leur connaissance des emplacements et leur expérience sur zone au sein d'organisations djihadistes, planifier des attentats en France.

C'est notamment le cas d'Ali A., ancien militaire de 48 ans originaire de la ville de Lunel, qui s'est servi de ses contacts sur zone et de son expérience dans l'armée française, pour élaborer un projet d'action violente en France.

Ce dernier souhaitait, à son retour de Syrie, commettre des attentats et avait sollicité pour cela un de ses interlocuteurs, "Abou Hamza" auprès duquel il demande conseil. Celui-ci lui recommande de commettre des « assassinats en France ». Enthousiaste et déterminé, Ali A. propose différents lieux stratégiques pour commettre l'attaque parmi lesquels : les Galeries Lafayette, la Tour Eiffel ou encore une église. Par ailleurs, lors d'une autre conversation téléphonique, l'ancien militaire partage avec « Abou Hamza » son expérience dans l'armée en précisant avoir travaillé à la fabrication d'ordinateurs de bord et de sonars pour la marine et l'aviation militaire, lui précisant qu'il souhaitait à présent travailler sur une sorte de canon à impulsion magnétique pour « faire tomber les avions des kouffars »<sup>32</sup>. En somme, ce dernier envisage de mettre à profit son savoir militaire afin de commettre un attentat dans des lieux précis tout en ciblant l'aviation française.

Certains anciens militaires ne sont pas partis sur zone et n'ont pas de lien avec des membres de groupes terroristes présents sur les théâtres d'opérations. Toutefois, ils ont pu se servir de leur savoir-faire militaire et de leur connaissance des structures militaires pour planifier des attentats sur le sol français – notamment contre des emplacements militaires.

Djebril Amara, ancien matelot de première classe, affecté au sein de la Force Opérationnelle de

---

<sup>32</sup> Source proche de l'enquête

Surveillance et d'Information Territoriale (FOSIT) en qualité de guetteur sémaphorique à Port Béar, à défaut de pouvoir naviguer au sein des flottes françaises, a fomenté un attentat contre un site militaire. Après avoir été réformé de l'armée, ce dernier commence à se radicaliser en visionnant de nombreuses vidéos de propagande djihadiste qu'il consulte sur internet. Parallèlement à cela, il s'inscrit sur un site, Jeuxvidéo.com, afin de rejoindre un forum consacré à l'islam. Il y fait la connaissance de deux autres personnes, I.K, mineur au moment des faits et Antoine Frerejean. Ensemble, ils projettent un départ en Syrie qui s'effectuerait après avoir commis un attentat censé leur attribuer une certaine légitimité une fois sur zone. Ils envisagent ainsi une action violente<sup>33</sup> contre le sémaphore de fort Béar en tuant des militaires et en décapitant l'officier commandant présent sur place<sup>34</sup>. Djebril Amara apparaît très vite comme le meneur du groupe – admettant avoir projeté d'attaquer le site militaire, le 31 décembre 2015, car il serait moins surveillé et les militaires moins armés<sup>35</sup>. Il envisageait son passage à l'acte à l'aide d'une arme de poing ou d'un pistolet qu'il prévoyait d'acquérir dans les quartiers nord de Marseille.

A l'instar de Djebril Amara, Alain Feuillerat, ancien militaire de 34 ans, ayant servi pendant dix ans au sein de l'armée, souhaitait lui aussi rejoindre la Syrie à la différence qu'il ne projetait pas de commettre un attentat avant de quitter le territoire français. Toutefois, faute d'avoir pu se rendre en zone irako-syrienne, il envisage alors un attentat contre une structure militaire, la BA 105 à Evreux, avant d'être interpellé.

Ce dernier a quitté l'armée de terre en 2013 après 10 ans de service avant de se radicaliser et de faire l'objet d'une étroite surveillance un an plus tard en raison de son basculement radical<sup>36</sup>.

Il envisageait de s'en prendre à des militaires au nom de l'Etat Islamique, à l'aide d'armes de poing. En effet, de nombreuses armes ont été découvertes dans son véhicule ainsi qu'une vidéo d'allégeance au groupe terroriste. Lors de son

---

<sup>33</sup> Cet attentat était prévu en 2015

<sup>34</sup> *Ibid*

<sup>35</sup> Source proche de l'enquête

<sup>36</sup> X, « Attentat projeté à Evreux : l'ex-soldat radicalisé mis en examen », Le Dauphine, 08/05/2017

arrestation, il portait une tenue de combat avec les insignes du groupe<sup>37</sup>.

A l'instar d'Alain Feuillerat, Rodrigue da S., militaire au sein du 1<sup>er</sup> Régiment de chasseurs parachutistes (1<sup>er</sup> RCP de Pamiers), aurait envisagé de commettre un attentat dans la ville d'Orléans, au nom de l'Etat islamique. Il était en contact avec un combattant du groupe terroriste, dénommé Balas<sup>38</sup> qui l'avait mandaté afin de commettre un attentat. Pour se faire, ce dernier lui a envoyé par mandat cash la somme de 4.000 euros qui était destinée à acheter des kalachnikovs. Rodrigue da S. aurait envisagé de commettre une action violente contre différentes cibles – notamment une base militaire à Orléans et/ou une caserne de Gendarmerie de la ville. Ce dernier n'a jamais caché sa haine des militaires qui « bombardent ses frères ».

Deux autres anciens militaires, Zyed T. et Yassine C., ont fini eux-aussi par se détourner de leur engagement militaire au sein de l'armée française pour se tourner vers la mouvance islamiste radicale à la différence qu'ils n'ont pas directement tenté de projeter une attaque terroriste mais ont contribué à alimenter et aider un réseau terroriste. L'un des deux hommes a participé à la fourniture d'armes pour des membres de l'Etat Islamique, sur zone – notamment son frère, tandis que l'autre a fourni les membres d'une cellule terroriste basée en France - dont les deux hommes font partie - et qui prévoyait une attaque contre un site militaire.

Les deux hommes appartiennent à la cellule dite de « Cannes-Torcy » - groupe constitué de plusieurs jeunes originaires des villes de Cannes et Torcy. La cellule qui a perpétré un attentat antisémite contre une épicerie juive en 2012, prévoyait d'autres attentats – dont un contre des militaires de la base militaire de Canjuers - prévu le 19 juin 2013.

Yassine C. a effectué deux passages dans l'armée de terre. En octobre 2009, il s'est engagé au sein du 1<sup>er</sup> Régiment de Tirailleurs d'Epinal. Après avoir entrepris une formation de brancardier-secouriste, il dénonce son contrat pour convenances personnelles avant d'être radié en février 2010,

<sup>37</sup> B.K, « L'ex-soldat radicalisé arrêté à Evreux a été mis en examen et écroué », Nouvel Obs, 09/05/2017

<sup>38</sup> Il s'agit d'Antony D.

soit quatre mois après le début de son engagement militaire. Au mois d'octobre 2011, il est réengagé au sein du 2<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Marine (2<sup>e</sup> RIMa) de Champagné (72) avant de dénoncer une nouvelle fois son contrat, quatre mois plus tard, à la suite d'un refus de sa hiérarchie de lui "octroyer" une permission pour pouvoir aller "venger son frère" victime d'une agression dans leur quartier<sup>39</sup>.

Comme plusieurs autres militaires, il a également confié que cela lui « aurait posé problème » de devoir "tuer des musulmans" s'il avait dû combattre à l'étranger. Il finit par quitter l'armée devenue incompatible avec ses croyances personnelles. Concernant sa pratique religieuse et sa radicalisation progressive, ce dernier a été influencé par son frère, Seif-Eddine.

Yassine C. commence à pratiquer plus régulièrement la religion en 2012. Fréquentant la mosquée de Torcy, il fait la connaissance de plusieurs membres de la cellule terroriste éponyme, dont son leader Jérémie Louis Sidney.

Yassine C. a participé au remisage de matériel dans le box conspiratif de la cellule de « Cannes-Torcy » qui prévoyait différents attentats – dont celui visant la base militaire de Canjuers. Les armes placées dans le box devaient servir à la commission de ces attentats.

Zyed T., est entré dans l'armée en 2009 en tant que fusilier marin affecté à la base de Toulon - et se préparait à suivre une formation de reconversion dans la sécurité incendie à partir du mois d'août 2013. A l'instar de Yassine C., c'est sous l'influence de son frère, Abdelkader, et de ses amis, qu'il devient pratiquant. A l'inverse de son frère qui est parvenu à rejoindre la Syrie en 2012 avec un autre membre de la cellule avant de revenir en France après 16 mois sur zone, Zyed ne s'est pas rendu en zone syro-irakienne. Toutefois, il a contribué à approvisionner son frère parti sur zone en lui faisant parvenir des vêtements ainsi que du matériel militaire. Il se procure ce matériel grâce à un dénommé Jérémie, militaire rattaché à la base navale de Toulon, qui parvenait à voler des armes dans le but de les revendre. Zyed T. a donc contribué à apporter un soutien logistique à son

<sup>39</sup> Source proche de l'enquête

frère Abdelkader.

Un ancien légionnaire, Frédéric R., à lui aussi accepté d'aider un groupe de jeunes désireux de commettre un attentat en France. Toutefois, celui-ci a également envisagé de passer à l'acte lui-même.

En effet, cet ancien militaire de 67 ans et converti à l'islam, déserte l'armée après trois ans passés au sein de celle-ci, notamment au cours d'une formation en Martinique. Il occupe par la suite des emplois de berger et de marin avant de cesser toute activité, percevant uniquement le RSA. Il rejoint par la suite un groupe de discussion sur Telegram alimenté par des jeunes se revendiquant de l'Etat Islamique et envisageant un projet d'action violente. Ce groupe est constitué d'un émir et de deux fratries que Frédéric R. a pour voisins depuis quelques années. L'un des hommes du groupe, Yannis Z., l'intègre dans ces forums car il souhaite se servir de son expérience militaire pour préparer l'ensemble du groupe aux entraînements physiques et au maniement des armes - jugé indispensable pour la commission des attentats prévus.

Parallèlement, Frédéric R. appelé aussi «Yasin» sollicite à son tour Yannis Z., afin que ce dernier lui fournisse un fusil d'assaut et des grenades dans le but de commettre lui-même une action violente contre un convoi de militaires<sup>40</sup>. Cette demande a ensuite été répercutée à l'émir du groupe - en charge de l'approvisionnement en armes. Frédéric R. affirme se considérer comme un soldat de l'Etat Islamique en guerre contre les militaires français<sup>41</sup>. Toutefois, la fête du citron à Menton était également envisagée comme cible du projet d'attentat.

Confrontée à la radicalisation au sein de ses rangs, l'armée a mis en place différents mécanismes pour tenter d'endiguer en amont la menace – tout en sachant distinguer les «signaux faibles» dès lors qu'un membre présent dans l'armée affiche des signes de radicalisation.

## La prévention de la radicalisation au sein de l'armée française

<sup>40</sup> Source proche de l'enquête

<sup>41</sup> Source proche de l'enquête

L'armée constitue une cible de recrutement stratégique pour des groupes terroristes. Cela peut s'expliquer par le fait que les militaires français apprennent les rudiments nécessaires aux techniques de guerre, le maniement des armes et peuvent avoir accès aux fichiers confidentiels. En cela, les anciens militaires ayant rejoint des organisations terroristes représentent des atouts incontestables pour ces groupes.

En juin 2016, un rapport d'information de la commission de la défense de l'Assemblée Nationale précisait qu'**une cinquantaine de cas étaient suivis « en priorité » au sein de l'armée française**<sup>42</sup>. Ceci ne signifie pas que l'ensemble de ces individus sont radicalisés mais que leur comportement a soulevé des interrogations.

En 2018, un nouveau rapport fait état d'une trentaine de cas d'anciens militaires ayant rejoint les filières du djihad<sup>43</sup>, c'est-à-dire, ayant rejoint les théâtres d'opérations, généralement en zone irako-syrienne.

Jusqu'en 2016, la **Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD)**<sup>44</sup>, était chargée de détecter les personnes radicalisées au sein de l'armée, la **Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI)** prenant ensuite le relai en cas de risque terroriste. Par le décret n°2016-1337 du 7 octobre 2016, la **Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD)** a remplacé la DPSD<sup>45</sup>. Celle-ci dont la devise est « renseigner pour protéger » entend – à l'instar de la DPSD - éviter tout risque majeur pouvant survenir au sein de l'armée. Pour ce faire, elle s'appuie sur des mesures de contre-ingérence. La DRSD collabore étroitement avec les différents services de renseignement français.

<sup>42</sup> Rapport d'information sur la présence et l'emploi des forces armées sur le territoire nationale, Commission de la défense, Assemblée Nationale, 22 juin 2016

<sup>43</sup> Rapport d'information sur les services publics face à la radicalisation, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Assemblée Nationale, 27 juin 2019

<sup>44</sup> Celle-ci a été créée en 1981

<sup>45</sup> La transformation de la DPSD en DRSD résulte du décret n° 2016-1337 du 7 octobre 2016.

L'ensemble des profils des candidats fait l'objet d'un criblage, y compris ceux qui souhaitent intégrer la réserve nationale. La DRSD procède en effet à différents tests avant d'intégrer un candidat.

En cela, la structure intervient en amont, au moment du recrutement, afin de détecter des personnes considérées comme déjà radicalisées ou susceptibles de le devenir. Pour ce faire, elle procède à un **contrôle « élémentaire » visant à évaluer et déterminer le « degré de confiance » qui peut être octroyé à un individu.** Ce contrôle est conduit par les personnels du Centre national des habilitations défense (CNHD), dépendant de la DRSD<sup>46</sup>.

Durant ce contrôle, le casier judiciaire, les antécédents ou encore les fréquentations du candidat sont étudiés. A titre d'exemple, un militaire ayant dans sa sphère relationnelle des personnes évoluant dans la mouvance islamiste radicale peut être refusé.

Lorsque la DRSD reçoit un signalement concernant un militaire déjà en fonction, elle enquête à charge et à décharge afin de caractériser l'éventuelle menace et le risque induit.<sup>47</sup> Ensuite, celle-ci détermine le risque afin de caractériser l'ampleur de la menace<sup>48</sup> et peut apporter au commandement une aide à la décision. Après une enquête administrative, les forces armées peuvent décider de résilier un contrat ou permettre la radiation des cadres, comme il est prévu par la loi SILT et autorisé par le décret 2018-153.<sup>49</sup> La décision s'appuie sur le niveau estimé de la menace.

La détection de la radicalisation d'un militaire peut se manifester par certains « signaux faibles » comme un changement de discours, un changement de comportement global, un aspect

physique différent ou un changement d'alimentation.<sup>50</sup>

Lorsqu'un soupçon pèse sur un individu déjà présent dans les rangs de l'armée une « **enquête d'environnement** » est conduite. Dans le cas de Mehdi Hammami, tireur de précision entre 2005 et 2010<sup>51</sup> et ayant par la suite tenté de rejoindre Al-Qaida en Afghanistan, ses propos et son refus de partir en mission en Afghanistan pour ne pas avoir à tuer ses "frères" de religion, ont incité la DPSD à procéder à cette enquête. Les investigations ont permis de découvrir que le père de ce dernier avait des liens avec la mouvance islamiste radicale. Comme pour Mehdi Hammami, le comportement suspect de Boris V. - alors en mission au Tchad - a alerté ses supérieurs qui prennent la décision de l'interdire d'opérations extérieures tout en lui confisquant ses armes<sup>52</sup>. Ce dernier finit par quitter l'armée pour rejoindre la Syrie.

On constate que la désertion de l'armée opérée par certains militaires peut s'expliquer par le refus de combattre contre leurs « frères de religion » - incompatible selon eux avec leurs préceptes religieux. En 2009, l'Armée de terre précisait que pas moins de cinq soldats avaient refusé de partir en Afghanistan pour des « raisons confessionnelles »<sup>53</sup>.

Dans un souci de prévention en amont et en cours de carrière, différentes lois ont simplifié les procédures afin de lutter plus efficacement contre la menace.

La loi du 30 octobre 2017, appelée aussi « loi SILT » visant à renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, permet de vérifier non plus seulement au stade du recrutement mais également en cours de carrière, une éventuelle radicalisation. En effet, elle permet de mener des enquêtes administratives pour des personnes déjà en poste.

<sup>46</sup> Rapport d'information sur les services publics face à la radicalisation, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Assemblée Nationale, 27 juin 2019

<sup>47</sup> Entretien avec la Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD)

<sup>48</sup> *Ibid*

<sup>49</sup> *Ibid*

<sup>50</sup> Rapport d'information sur les services publics face à la radicalisation, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Assemblée Nationale, 27 juin 2019

<sup>51</sup> X, « *Trois djihadistes présumés jugés à Paris : "C'était dans le guide du routard"* », Francetvinfo, 24/10/2014

<sup>52</sup> Thomson (D), *Les revenants*, Edition Seuil, 2016, p.272

<sup>53</sup> Lagneau (L), « *La DPSD suit « en priorité » une cinquantaine de cas de radicalisation dans les armées* », Opex360, 30/06/16

En outre, les dispositions de la loi SILT, codifiées à l'article L. 114-1 du code de la sécurité intérieure, permettent désormais de vérifier, pendant la durée d'exercice des fonctions, la compatibilité entre le comportement et les fonctions exercées par un agent public occupant un emploi relevant de la sécurité et de la défense (policiers, gendarmes, militaires, agents pénitentiaires, douaniers) et de tirer les conséquences d'une incompatibilité constatée à l'issue d'une enquête administrative<sup>54</sup>.

Par la suite, l'administration peut procéder, après une procédure contradictoire, et si une mutation ou un changement d'affectation n'est pas possible, à sa radiation des cadres (pour le fonctionnaire) ou à son licenciement (pour le contractuel).<sup>55</sup>

Le décret 2018-135<sup>56</sup> permet aux différents responsables de l'armée de muter ou même radier – à l'issue d'une enquête administrative - les militaires qui seraient en «voie de radicalisation»<sup>57</sup>. A cette fin, le décret prévoit la création d'un Conseil pour permettre aux autorités militaires compétentes de résilier le contrat d'une personne suspectée de présenter une menace.

Par ailleurs, dans un souci de transmission rapide des informations liées à cet enjeu, l'Armée de terre a mis en place une chaîne des officiers de protection du personnel (OPP). Il s'agit de cadres insérés dans les régiments et vers qui convergent les informations concernant d'éventuelles radicalisations. Ils sont en contact avec les forces de sécurité intérieure et le poste DRSD et sont placés sous les ordres de l'officier de sécurité. Les échanges fréquents entre le référent islam radical, le commandement des unités et la DRSD permettent de réaliser un suivi des effectifs surveillés<sup>58</sup>. L'objectif est d'agir efficacement et le plus rapidement possible pour écarter un risque potentiel.

Comme le précise le général Jean-François Hogard, toute la difficulté repose ensuite dans le fait de ne

pas stigmatiser un individu en sachant distinguer un cas réel de radicalisation et ce qui peut apparaître comme un simple refus de discipline<sup>59</sup>.

## Conclusion

---

Les anciens militaires français ayant rejoint les rangs de groupes terroristes ont pu, par leur savoir-faire militaire, apporter leur expertise à des djihadistes novices n'ayant pas été préparés au maniement des armes et aux techniques de défense utilisés au sein de l'armée française. Ces nouveaux djihadistes représentent donc de véritables «professionnels de la guerre».

Leur expérience militaire et le temps passé au sein de l'armée – qui diffère selon les individus - constitue un avantage stratégique capital qui leur a permis d'obtenir, pour certains, des postes clés au sein des organisations terroristes. Pour d'autres, leur expérience dans l'armée a pu les aider à planifier et préparer des attentats.

**Toutefois, en comparaison avec certains autres services publics, la radicalisation islamiste demeure marginale au sein des armées.**

---

**Manon CHEMEL**

**Analyste au Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT)**

---

<sup>54</sup> Plan d'action contre le terrorisme 13 juillet 2018

<sup>55</sup> *Ibid*

<sup>56</sup> Décret n° 2018-141 du 27 février 2018

<sup>57</sup> Ces deux possibilités sont permises par l'article L. 114-1

<sup>58</sup> Entretien avec la Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD)

<sup>59</sup> Lagneau (L), «*La DPSD suit «en priorité» une cinquantaine de cas de radicalisation dans les armées*», Opex360, 30/06/16

## Annexe : anciens militaires identifiés au sein d'organisations terroristes ou impliqués dans des projets d'attentats depuis 2012

#	Nom	Kunya	DOB	Nat	Affectation	Syrie/Irak/Autres	Projet d'attentat
01	Abdelilah Himich	Abou Souleiman al-Faransi	16/11/1989	Maroc	Légion étrangère ayant servi en Afghanistan	Février 2014-	-
02	Erwan Guillard	Abou Qatada	02/05/1988	France	Chasseur parachutiste (contrat de 5 ans)	Août 2013	-
03	Djebriil Amara	Abou Issa	07/05/1992	France	Force opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT) en 2013, guetteur sémaphorique	Velléités de départ	X
04	Yassine C.	Abou Issa	07/11/1991	France	1 <sup>er</sup> Régiment de tirailleurs d'Epinal, puis 2 <sup>ème</sup> régiment d'infanterie de marine de Champagné	2014-15 juin 2015	-
05	Zyed T.	-	27/01/1990	France	Fusilier marin à Toulon (5 ans)	-	-
06	Mehdi Kamallah	-	-	France	Armée de terre (depuis 2005)	2013	-
07	Mustapha Merzoughi	Abou Imran	23/04/1982	France	-	Mars 2015-	-
08	Hedi A.	Abou Assia/Abou Soumaya	22/07/1987	France	-	Août 2013-Avril 2014	-
09	Boris V.	Abou Walid al-Faransi	-	France	Commando parachutiste de l'air (CPA 20), ancien membre des nageurs de Saintes	2014-	-
10	Frédéric R.	Yasin	23/12/1952	France	Légion étrangère	-	X
11	X1	-	-	France	Ancien des forces spéciales engagé au 1 <sup>er</sup> RPIMa de Bayonne	Yémen	-
12	Ali A.	-	11/09/1970	France	1 <sup>er</sup> Régiment du train parachutiste (1 <sup>er</sup> RTP)	Octobre 2014-Décembre 2014	X
13	Andy D.	-	12/01/1991	France	Régiment de parachutistes d'infanterie de marine en 2009, radié en 2012 pour désertion. Opex au Tchad en 2011	2015-	-
14	Ridouane B.	-	13/03/1988	France	Armée de terre (caporal-chef en septembre 2008), puis réformé	2015-	-
15	Osama S.	-	-	France	-	X	-
16	Amin Karim Z.	Abou Lai	15/12/1988	France	-	Deux séjours en Syrie	-
17	Alain Feuillerat	-	-	France	Armée de terre (10 ans)	Velléités de départ	X
18	Rodrigue da S.	-	13/03/1991	France	1 <sup>er</sup> Régiment de chasseurs parachutistes (1 <sup>er</sup> RCP) de Pamiers (juin-septembre 2010)	Velléités de départ	X
19	Mehdi H.	-	06/12/1986	France	Infanterie	Tentative de départ pour l'Afghanistan, arrêté au Pakistan	-
20	Illies C.	Abou Inaya	12/01/1986	France	Ajusteur sur Rafale chez Dassault	-	-
21	Younes C.	-	12/01/1986	France	Mécanicien, déserteur	2013	-
22	Stéphane D.	-	-	France	Légion étrangère	-	X
23	Manuel B.	-	-	France	-	-	X
24	X2	Abou Bakr	-	France	-	Responsable militaire de la katiba d'Abdelilah Himich	-
25	X3	Abou Lokman	-	France	-	Responsable militaire de la katiba d'Abdelilah Himich	-